

Rueil-Malmaison, le 01 août 2018

Rectificatif – Assemblée générale de VINCI du 17 avril 2018

Le groupe VINCI vient d'être averti par ses partenaires d'un dysfonctionnement informatique au sein du réseau bancaire ayant entraîné une erreur dans la comptabilisation des droits de votes exerçables lors de son Assemblée Générale du 17 avril 2018.

Cette erreur modifie le nombre de droits de votes exercés qui doit être rectifié à la baisse. En conséquence le quorum rectifié s'est élevé à 57,59 %.

Il en résulte que la douzième résolution portant sur l'approbation de la convention de prestation de services conclue entre VINCI et la société YTSEuropaconsultants se trouve rejetée. Cette convention a donc été résiliée.

L'erreur n'a eu aucune incidence sur le vote des autres résolutions.

Le résultat détaillé des votes tel que rectifié peut être consulté sur le site du Groupe www.vinci.com.

À propos de VINCI

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions et du contracting, employant près de 195 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale et va au-delà de ses résultats économiques, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général.

www.vinci.com